

Archéologie de la « bande de Chambers » Récits de meurtre, littérature et espace public au Québec (1837-1844)¹

Alex Gagnon

Université de Montréal

« Pendant toute l'année 1834 et une bonne partie de celle de 1835, la ville de Québec et les paroisses environnantes avaient été sous un vrai régime de terreur. » (Roy, 1944 [1938], p. 219)
La succession des cambriolages, meurtres et agressions armées

¹ Pour une analyse mise à jour et plus vaste, on consultera Gagnon, *La Communauté du dehors. Imaginaire social et crimes célèbres au Québec (XIX^e-XX^e siècle)*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. « Socius », à paraître.

plongea dans l'épouvante les « citoyens terrifiés » qui, poursuit l'archiviste Pierre-Georges Roy, « se barricadaient dans leurs maisons de peur d'être attaqués pendant la nuit » (p. 219).

Ces observations datent de 1938. Elles retracent la série d'exactions commises dans les années 1830 par le criminel Charles Chambers et ses acolytes, une « bande de brigands qui infestait Québec [...] et qui pendant si longtemps échappèrent [sic] aux recherches de la justice » (*Le Canadien*, 7 juillet 1837, p. 2). Elles font directement écho au discours tenu par certains journaux de l'époque, qui évoquent avec une emphase comparable une suite ininterrompue de « scènes de désordre » dont « la cause ne peut être assignée qu'à une trop grande facilité de la part des tribunaux et peut-être aussi à un système imparfait de détention » (*Le Télégraphe*, 3 avril 1837, p. 1). En 1900, dans ses *Mémoires intimes*, Louis Fréchette fait pour sa part revivre, d'une façon à la fois hyperbolique et théâtrale, le souvenir d'un « règne de terreur » : à « chaque instant », raconte-t-il, une population vulnérable et continuellement tenue « en alerte » donnait sa chair et offrait sa bourse à un groupe de bandits qui, pillant les maisons et saccageant les églises, multipliait les « vols à main armée », les « meurtres atroces », les « sacrilèges inouïs » (2004 [1900], p. 95). Deux ans plus tard, en 1902, un historiographe écrivait quant à lui que « le souvenir de Chambers alias Cambray [était] encore tout vivant parmi la population de l'Ange-Gardien » (Casgrain, 1902, p. 367).

Mais pour que cette mémoire collective ait pu se cristalliser, il a d'abord fallu que l'imaginaire littéraire naissant s'imbibe des événements. Tandis qu'en 1837, François-Réal Angers fait paraître *Les Révélations du crime*, des « chroniques

canadiennes » qui retracent « l'épouvante » dans laquelle les crimes de Chambers avaient jeté « tous les rangs de la société » (1967 [1837], p. 3)², le romancier Eugène L'Écuyer, pour sa part, s'inspire des mêmes événements pour mettre en récit, en 1844 dans *La Fille du brigand*³, cette époque « à jamais mémorable dans les annales du crime » où, à l'instar de la vie et de la propriété, le sentiment de sécurité fut, dit-on, mis en péril et soumis à des attaques répétitives. Époque « de dégradation, poursuit avec grandiloquence le narrateur du texte, où on avait chaque jour à enregistrer un nouveau meurtre, à punir un nouveau crime » (L'Écuyer, 2001 [1844], p. 19)⁴. Avant d'alimenter, dans les dernières décennies du XIX^e siècle, une pièce de Louis Fréchette (*Le Retour de l'exilé*, 1880) et une nouvelle d'Alphonse Gagnon (*Geneviève*, 1885), l'ensemble de délits perpétrés par Chambers et ses complices inspire aussi à Auguste Faure, en 1867, une pièce de théâtre intitulée *Les Brigands du Cap-Rouge*⁵ et, à Napoléon Legendre, un roman au titre évocateur (*Sabre et scalpel*, 1872).

Autour de la commotion déclenchée, dans les années 1830, par les crimes de la « bande de Chambers », le discours a proliféré. Alors embryonnaire, la littérature canadienne-française a déployé ses ressources narratives pour conjurer symboliquement la menace du crime en donnant sens aux « événements tragiques » dont on a

² Dorénavant, les références au texte de François-Réal Angers seront notées directement dans le corps du texte par la mention *RC*, suivie du numéro de page.

³ Le roman, paru d'abord en feuilleton dans *Le Ménestrel*, connaîtra six rééditions entre 1848 et 1914.

⁴ Dorénavant, les références au roman d'Eugène L'Écuyer seront notées directement dans le corps du texte par la mention *FB*, suivie du numéro de page.

⁵ Les comptes rendus publiés par les journaux, qui rapportent un achalandage notable, témoignent du vibrant succès remporté par l'œuvre. Voir à ce sujet Hudon (2001).

pu dire, rétrospectivement, qu'ils « avaient eu presque autant de retentissement dans le district de Québec que les troubles politiques de 1837 et 1838 » (Fréchette, 2004 [1900], p. 95). En tenant compte du fait que *L'Influence d'un livre*, paru en 1837, élabore également un segment de son intrigue à partir d'un fait divers connu – le meurtre de François-Xavier Guillemette commis en août 1829 à Saint-Jean-Port-Joli –, on peut tenter de repenser l'origine du roman québécois en fonction du rôle fondamental qu'ont joué, dans cette naissance, le récit de meurtre et, plus largement, la complexité des relations discursives entre presse et littérature⁶. En effet, le cas de la « bande de Chambers », par le foisonnement discursif qu'il a suscité, tend à montrer que, d'un point de vue tant *générique* que *génétique*, la question de l'apparition, à partir de 1837, des premiers romans canadiens-français ne peut être correctement appréhendée que si on la réinsère, au-delà d'une étude des traditions littéraires préexistantes, dans l'économie discursive locale où elle s'enracine⁷. Ces premières œuvres romanesques mobilisent des thèmes et des procédés narratifs qui relèvent tant d'un intertexte littéraire européen que du discours social canadien-français des années 1830 et 1840 tel qu'il se donne à lire dans l'espace public et, en particulier, dans les débats marquants qui portent sur la criminalité urbaine et la réforme des institutions judiciaires et pénales.

Les Révélations du crime. *Un procès de fictionnalisation*

Le 7 juillet 1837, le journal *Le Canadien* annonce la parution imminente d'une brochure intitulée *Les Révélations du crime ou Cambray et ses complices*, dont il livre par ailleurs, le jour même,

⁶ Voir à cet effet Cambron (2007).

⁷ Gagnon (2013) a abordé certains enjeux de cette question.

un chapitre en prépublication. Destinée, selon le rédacteur du journal, aux « moralistes » les plus impliqués dans la régulation des criminalités aussi bien qu’aux « curieux » (*Le Canadien*, 7 juillet 1837, p. 2) faisant partie d’un public élargi, cette brochure, sous-titrée « chroniques canadiennes », prétend dresser un bilan et propose, sous la forme d’une recension détaillée, une reconstitution narrative des exactions et des tribulations judiciaires de Charles Chambers et de ses associés, auxquelles elle confère par le fait même le statut d’événement historique exceptionnel. Car jamais, proclame d’emblée le narrateur, « crimes et brigandages [...] n’avaient été commis avec plus d’audace et d’impunité au milieu d’une société comparativement peu nombreuse et proverbialement morale » (*RC*, p. 3). D’un point de vue génétique, cette brochure émane, écrit-on dans la presse, d’une série d’entretiens (« fréquentes conversations ») accordés à l’auteur François-Réal Angers par Georges Waterworth, l’un des criminels de la bande : en effet, à l’occasion du procès prévu, en mars 1837, à la cour du Banc du Roi, ce dernier décide d’échanger son témoignage contre l’abandon des poursuites de la Couronne à son endroit (Roy, 1944 [1938], p. 226). On sait par ailleurs que l’élaboration du récit d’Angers procède, comme l’indique Micheline Cambron (2007), d’une série d’emprunts aussi directs que nombreux aux rapports judiciaires diffusés au même moment par les journaux.

Le court texte de présentation qui accompagne, dans les pages du *Canadien*, la diffusion du dixième chapitre des *Révélations du crime* célèbre les mérites de François-Réal Angers et insiste sur la pertinence de l’œuvre eu égard à son impact et à ses effets bénéfiques potentiels. Sa publication, qui trouve sa justification dans une volonté de purifier les mœurs en exerçant une pression sur les pouvoirs judiciaires,

s'accompagne d'un discours sur la fonction morale de l'imprimé, celle-ci demeurant constitutivement liée à l'idée d'une référentialité des contenus du récit. Dès lors, l'efficacité que l'on prête à l'époque aux *Révélations* vient de ce qu'elles combinent, au sein d'une même narration, l'intérêt du roman et l'objectivité de la chronique. Le pacte de lecture est donc, d'entrée de jeu, marqué par une ambivalence générique. Les « révélations » ont beau être présentées comme des « chroniques » par les indices paratextuels, Angers les décrit parfois comme des « mémoires » alors qu'un lecteur de l'époque les qualifie de « poème », en insistant sur l'imagination « affreusement féconde » (*Le Libéral*, 24 octobre 1837, p. 1) dont elles témoignent et qui menace ainsi de brouiller l'impartialité documentaire du texte. Et de fait, l'ambiguïté générique ne loge pas uniquement dans le contrat de lecture; elle parasite également la construction du récit et les procédés textuels qu'il mobilise. En ce sens, l'entrefilet journalistique qui précède et présente l'extrait des *Révélations* repose sur une certaine tension : tandis que le journal insiste sur l'objectivité de la chronique judiciaire, supposément contrainte par une stricte et rigoureuse exposition des faits, le chapitre dévoilé en prépublication, qui relate un meurtre attribué à Chambers mais dont le déroulement exact demeure nébuleux, constitue l'un des principaux lieux d'inscription du discours fictionnel.

Fondamentalement hybride, le récit des *Révélations* est construit sur la base d'une alternance entre le témoignage de Georges Waterworth, à qui Angers délègue périodiquement l'énonciation narrative, et des passages narrativisés où l'auteur prend en charge la relation des événements. D'emblée, sur le plan de la voix, l'instabilité des temps verbaux qui marque ces passages narratifs suffit à donner au texte un statut logique

ambigu : le passage d'un présent historiographique non focalisé (« Pendant la nuit du 9 au 10 février 1835, des scélérats s'introduisent dans la Chapelle de la Congrégation de Notre-Dame de Québec », *RC*, p. 5) à une forme d'imparfait qui, comme le notait Käte Hamburger, « perd la fonction de désigner le passé » (1986 [1977], p. 77) en assumant la narration d'une scène dont les détails témoignent par ailleurs du choix d'une certaine focalisation narrative (« Cependant quatre ou cinq bandits, car ce groupe n'était rien autre chose qu'un ramas [*sic*] de canailles, étaient restés bravement sur le terrain, et riaient aux éclats », *RC*, p. 46), entraîne une inconstance qui, sans rompre la continuité diégétique, vient assouplir la frontière entre *énoncés de réalité*, par le biais desquels Angers-chroniqueur documente un événement de la vie sociale, et *régime fictionnel*, dans le cadre duquel il semble plutôt confier l'énonciation à une instance fictive, c'est-à-dire bénéficiant d'un point de vue « focalement » irréalisable sur des événements auxquels il ne peut avoir personnellement assisté.

À cet effet, comme l'a relevé Gilles Dorion, la focalisation variable induit à certains endroits du texte une « dramatisation » (2003, p. 14) qui contribue à inscrire l'œuvre dans l'intertexte proprement fictionnel du roman noir. En ce sens, cette variabilité modale invite à reconsidérer le récit, en marge du pacte documentaire instauré par le paratexte, comme un procès de fictionnalisation. Le texte met couramment en scène, en effet, des actes perceptifs, des sensations, des voix intérieures ou les processus mentaux de certains personnages, introduisant ainsi des marqueurs de modalisation qui témoignent d'une mobilité de la perspective narrative. Le caractère fictionnel du récit se manifeste donc par la manière dont les personnages se trouvent représentés par l'instance

narrative. Pour reprendre la terminologie de Käte Hamburger, la fiction « est le seul espace cognitif où le Je-Origine (la subjectivité) d'une tierce personne peut être représenté comme tel » (1986 [1977], p. 88).

En fait, cette fictionnalisation n'est jamais aussi manifeste que dans le chapitre consacré au récit du meurtre de James Stewart, sa prépublication dans *Le Canadien* signalant d'ailleurs son autonomie d'expression et son caractère de « fragment narratif clos » (Thérenty, 2007, p. 370). Le procédé de focalisation qui s'y déploie mérite une brève description : adoptant un point de vue désincarné, le narrateur transcende le champ de perception de la « personne restée sur le quai », qui n'apercevait « plus les voiles de la chaloupe » (RC, p. 56) et se transporte au-dessus du fleuve pour assister secrètement à l'homicide. Retraçant, dans son infime détail, un dialogue que personne n'a pu enregistrer, Angers pénètre sur le territoire de l'invention lorsqu'il prête un discours et une intériorité (« le cœur plein de rage et de désespoir », p. 58) à des personnages qui, dès lors, quittent la chronique pour entrer dans un univers résolument romanesque. Et si l'énoncé narratif court-circuite ainsi la référentialité potentielle du récit, les pauses descriptives figurent, de leur côté, comme des portes par où l'imaginaire se déverse dans le réel. En effet, pendant que les « ombres commençaient à se répandre sous les flots », la lune « s'élevait à l'horizon à travers quelques nuages venteux » pendant que les « clapotis des vagues » s'agitaient (p. 58). Soumise à la prolifération du détail et à un champ lexical de l'effroi et de la noirceur, la nature est décrite par l'intermédiaire d'un « code » descriptif (Barthes, 1970, p. 25) qui manifeste l'appartenance de certains segments du récit à un ensemble esthétique gothique, dans lequel le décor a coutume de

« coller », comme l'écrit Michel Lord, aux personnages et aux actions de façon à « surdéterminer le drame » (1985, p. 46). Dans un semblable univers narratif, où la criminalité et la terreur se trouvent *signifiées* par des notations spatiotemporelles, le récit tend à faire coïncider pleinement, pour reprendre l'expression de Barthes, les *fonctions* et les *indices* (1977 [1966], p. 19).

La criminalité imaginaire

Que les représentations de la « bande de Chambers » soient de l'ordre de la chronique judiciaire ou du roman, une poétique commune les parcourt, un imaginaire social les relie : on peut dire, en ce sens, qu'une parenté narrative et thématique fondamentale contribue à défaire l'étanchéité de la frontière entre fiction et réalité de même que, plus largement, elle manifeste la porosité qui existe entre des types de discours appartenant à des logiques et des registres distincts.

C'est sur la coïncidence entre fonctions et indices dont il vient d'être question que va également jouer l'incipit de *La Fille du brigand*. Dans la scène descriptive d'ouverture, en effet, l'instance narrative perçoit, dans le travail combiné du soleil faisant luire les « derniers reflets d'une teinte de sang », des « gros nuages couleur d'encre », du « sourd murmure des flots » et du « sifflement du vent qui s'engouffrait violemment dans les sentiers tortueux », le signe et l'annonce de l'« une de ces nuits de vol et de meurtre que les citoyens ne voyaient arriver qu'avec crainte et qu'ils passaient dans des transes horribles » (FB, p. 19). Les éléments du décor, qui associent le rouge du sang et le noir de la nuit, sont donc non seulement investis du

pouvoir de produire une atmosphère ou de façonner une ambiance; ils signalent littéralement l'imminence du crime et signifient sa présence ou sa proximité. Le paysage introduit ainsi une sorte de redondance sémantique. Complice du criminel, il instaure, entre les composantes descriptives (l'univers où se déroule le crime) et le développement narratif du récit (les actions criminelles en elles-mêmes), une coextensivité que *Les Révélations du crime*, on vient de le voir, exploitaient tout autant.

Ce qui s'installe, c'est une ségrégation symbolique du crime et de l'identité du criminel, qui représente, dans son isolement et sa spécificité, une sorte d'*essence*. Or, cette différenciation entre crime et normalité opère, d'un seul tenant, sur les plans spatial et temporel : fondamentalement nocturne, l'être criminel ne peut agir comme tel, c'est-à-dire réaliser sa nature, que dans les situations propices où la combinaison d'un temps précis – généralement la nuit – et d'un lieu assigné – à l'abri des regards indiscrets, le lieu du crime est à la fois étrange et familier – lui permet de se soustraire à toute forme de *publicité* et de garantir ainsi temporairement son impunité. « Les indices du temps se découvrent dans l'espace, celui-ci est perçu et mesuré d'après le temps » (Bakhtine, 1978 [1937-1938], p. 237) : on voit se déployer, en ce sens, une sorte de chronotopie de la criminalité. Tant dans *La Fille du brigand* que dans les chroniques d'Angers, la « forêt du Cap-Rouge » est un repaire de brigands où logent les « rebuts de la société [...] unis pour le crime et ligüés contre les lois » (*RC*, p. 44), un « lieu maudit » où, « tous le soirs », des « fantômes » (*FB*, p. 59) s'exerçaient au vol et au meurtre. Entre les « feux souterrains », les « cadavres » suspendus, les « bêtes féroces » et les « jurements continuels » (p. 59), le portrait des lieux du crime

mobilise, dans ses grandes lignes, la topographie sociale qui commence à dessiner les contours, dans le deuxième tiers du XIX^e siècle, de tout un imaginaire social des « bas-fonds » (Kalifa, 2013).

Dans cette perspective, Nathalie Dolbec a relevé à juste titre, d'une part, le rôle significatif qu'occupe le paradigme lexical de l'« Enfer » dans le système descriptif d'Eugène L'Écuyer (2002, p. 82) de même que, d'autre part, le voisinage qui relie certaines scènes de *La Fille du brigand* et *Les Mystères de Paris*, dont on sait qu'ils ont fonctionné, dans les années suivant leur parution en 1842, comme une matrice narrative particulièrement féconde. Cette constatation indique que, si les représentations romanesques du crime au Québec entre 1837 et 1844 ont effectivement embrassé le discours journalistique local et porté l'empreinte de faits divers marquants, elles se distinguent notamment en ce qu'elles installent, au cœur du discours sur le crime, des systèmes descriptifs élaborés et des procédés narratifs propres à l'inscrire dans un intertexte littéraire international, voire mondialisé. On peut soutenir, avec Dominique Kalifa, qu'entre les récits de crime prenant appui sur des délits réels et le roman criminel plaçant l'*invention* de l'anecdote au centre de son fonctionnement, les différences semblent « moins significatives que la dynamique de leur convergence », qui se signale tout à la fois par l'existence de « modes de production » (la production sérielle à partir de matrices communes), de « supports de diffusion » (les journaux) et de « systèmes de représentations » communs (2005, p. 132).

Bien sûr, si l'intrigue de *La Fille du brigand* porte la trace directe des crimes de la « bande de Chambers » rapportés par

Les Révélations du crime et les journaux de l'époque, le fait qu'elle relève du genre romanesque médiatise la représentation qu'elle donne à lire : autrement dit, cette trace directe demeure travestie, pour ainsi dire, par le voile que posent sur elle une galerie de personnages fictifs et une intrigue amoureuse ressortissant de la logique narrative propre au roman d'aventure⁸. Mais au-delà des différences génériques et diégétiques qui distinguent les récits d'Angers et de L'Écuyer, une parenté rapproche les deux textes et les fait participer d'une même économie de la représentation. Le discours sur le crime semble inféodé dans les deux cas aux mêmes lieux communs : le phénomène criminel advient au langage narratif par le biais du même entonnoir culturel. De la narration du réel à la fiction narrative, un même imaginaire circule. Cette communauté discursive ne se manifeste pas uniquement à travers une certaine chronotopie de la criminalité, mais aussi par le recours à une représentation essentialiste de l'identité du criminel, dont le caractère unique regroupe un certain nombre de traits aussi récurrents que distinctifs. De façon générale, au XIX^e siècle, beaucoup de représentations du crime s'inspirent de la physiognomonie (Digneffe, 1995) et font entrer le criminel dans un tableau caractérologique où les traits à la fois physiques et psychologiques ne cessent plus de signifier son état. Ainsi, le criminel de *La Fille du brigand* a des « cheveux blanchis trop tôt par le vice », un « large front où l'on apercevait les traces de la décrépitude la plus basse », des mâchoires

⁸ *La Fille du brigand* raconte l'histoire d'un amour (im)possible entre Helmina et Stéphane, un amour continuellement ajourné, parce qu'endigé par le chef jaloux des brigands du Cap-Rouge, mais qui au terme de rebondissements multiples et à l'issue d'une lutte morale au sortir de laquelle les criminels se retrouvent punis ou convertis, sera finalement consommé et consacré par les liens du mariage.

évoquant une « férocité brutale » et des traits rappelant une « cruauté révoltante » (*FB*, p. 67). Comme un stigmaté, le crime est de l'ordre de la trace. Il laisse des empreintes qui marquent le corps et s'impriment sur lui pour en modeler les formes et l'expressivité. Sur ce point, les chroniques d'Angers sont aussi symptomatiques : « sa physionomie repoussante et sa voix désagréable et particulièrement caractéristique annoncent un de ces hommes qui semblent nés pour le crime, et dont la carrière commence à la prison et finit à la potence » (*RC*, p. 32). Ces hommes forment un « troupeau infecté » qui se répand dans les champs et se « grossit chaque jour » (p. 45). Tout se passe ici comme si le caractère criminel, lourdement contagieux, infiniment reproductible, était doté d'une capacité d'auto-engendrement. Et si le crime, comme acte, dispose de son chronotope particulier, le criminel, comme être, a également son espace propre, c'est-à-dire un mode spécifique d'habitation des lieux et du territoire. « Ils ont dans les bois *leurs* retraites, *leurs* fontaines, *leurs* cavernes, et dans les environs *leurs* auberges et *leurs* tripots » (p. 45; je souligne). Ces « gibiers de potence », dont la physionomie reflète et trahit « la noirceur et l'énergie d'une âme faite pour le crime » (p. 48), vivent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du monde social : dans l'envers du décor, ils l'habitent comme des parasites peuvent envahir un organisme.

Cette « âme » du criminel, dans la mesure où elle est décrite comme corruptible, explique d'ailleurs que la corruption soit le plus souvent considérée comme transmissible. On voit ici ce qui relie, constitutivement, cette conception du caractère et le discours alarmiste que porte l'époque sur l'état lamentable des prisons et du système pénal (Laplante, 1989). « Car on ne peut se le dissimuler, peut-on lire

en avril 1837 dans le journal *Le Télégraphe*, les prisons actuelles sont plus des asiles pour les anciens coupables et des écoles pour les jeunes que des lieux de punition » (avril 1837, p. 1). Si, dans *La Fille du brigand*, la prison est présentée comme un « repaire de bêtes féroces poussant de continuels hurlements, et se ruant avec rage et impétuosité les unes sur les autres » (*FB*, p. 101), les lieux de détention dépeints dans *Les Révélations du crime* ne sont guère plus reluisants : l'espace carcéral y est décrit, dans un langage qui préfigure les craintes que manifestent Tocqueville⁹ et de nombreux inspecteurs des prisons, comme le lieu de formation des associations criminelles et d'émergence des « nouveaux complots contre la société » (*RC*, p. 78). Espace habité par une sociabilité menaçante, la prison permet aux moins « expérimentés » de bénéficier, pour reprendre l'expression du narrateur d'Angers, du conseil des carriéristes et de faire « d'étranges progrès » (p. 78). À cet effet, Michel Foucault a déjà relevé, dans *Surveiller et punir*, un fait historiquement significatif : la naissance de la prison, comme appareil à vocation pénale, et la critique de la prison sont congénitalement liées, comme si de façon générale, entre « la mise en place d'une pénalité de détention » et l'apparition des dénonciations de l'enfermement, il y avait eu « télescopage » (Foucault, 1975, p. 308). Et comme l'a montré Jacques Laplante, le Bas-Canada n'échappe pas à la règle. Ici comme ailleurs, la prison, qui devient au début du XIX^e siècle l'instrument pénal principal, était régulièrement considérée

⁹ Dans un rapport de 1843, Tocqueville craignait, par exemple, que les détenus puissent se voir et se reconnaître, la communication visuelle la plus assourdissante constituant en elle-même un risque dans la mesure où, en se regardant, les criminels « se portent mutuellement au mal » et « forment ces associations de malfaiteurs » qui compromettent « la sûreté publique et la vie des citoyens » ([1843], 1984, p. 132).

comme une « école du vice », elle qui abritait encore une population disparate allant du vagabond au criminel en passant par les pauvres oisifs et les aliénés. Encore en 1869, un rapport des inspecteurs de prisons de la province fait état de cette perception : « nos Prisons communes sont des écoles de vice où dans le sein de l'indolence et des voluptés de la crapule, les jeunes délinquants vont apprendre les voluptés du mal » (cité dans Laplante, 1989, p. 125).

Représentations du crime et espace public

C'est sur la base d'une telle critique de la prison, dont les représentations de la « bande de Chambers » portent la trace, que les deux textes analysés ici peuvent être compris comme des prises de position dans l'espace public, qu'ils ont effectivement irrigué, ne serait-ce que par leur mode de publication. Alors que le narrateur de *La Fille du brigand*, soucieux de faire honneur à « la population la plus respectable et la plus religieuse » (*FB*, p. 70), consacre un long passage argumentatif à la nécessité, pour remédier aux lacunes d'un système punitif jugé défaillant, de repenser la justice en termes préventifs, François-Réal Angers défend pour sa part, dans le cadre d'une correspondance journalistique qu'il entretient avec un de ses lecteurs, la publication de ses « chroniques » en insistant sur leur fonction sociale : *Les Révélations du crime* constituent, selon son expression, un « ouvrage utile à la police qu'il met sur la trace des coupables, au public qu'il met sur ses gardes contre les complots des méchants [*sic*], et aux tribunaux qu'il initie aux plus intimes pensées des hommes qu'ils ont à juger » (*Le Canadien*, 31 juillet 1837, p. 2).

Cette correspondance, révélatrice à plusieurs égards, mérite qu'on s'y attarde brièvement. Le lecteur (« Un Canadien ») à qui Angers répond en ces termes avait pris soin, dans *Le Canadien* du 28 juillet 1837, de le dépeindre comme un calomniateur et de mettre en garde le public contre ses chroniques, « un des plus dangereux [livres] que l'on ait mis jusqu'à présent entre les mains des Canadiens » (*Le Canadien*, 28 juillet 1837, p. 2). Quelques jours plus tard, ce lecteur ajoute, en procurant à sa position un fondement collectif, que « plusieurs personnes [lui ayant parlé] ont été loin d'y trouver quelque chose d'utile » (*Le Canadien*, 2 août 1837, p. 2). Il donne ainsi le ton à une correspondance à plusieurs voix qui va s'échelonner jusqu'à la fin du mois d'octobre 1837. Fondamentalement, l'enjeu de ce débat se rattache au problème de la fonction et des effets sociaux des représentations narratives du crime : considéré par les uns comme pouvant jouer un rôle positif dans l'assainissement de la cité, que l'on vise à expurger de ses criminels, le récit de crime est envisagé par les autres comme un facteur criminogène et, par conséquent, socialement néfaste. Le 16 août 1837, un certain « J.K.L » fait paraître, dans *Le Libéral*, une diatribe qui, en déployant une rhétorique du venin, s'attaque à son tour au bien-fondé et à la pertinence des *Révélation du crime* : « poison funeste » (*Le Libéral*, 16 août, p. 1), le texte d'Angers risque, par la prolifération de détails qu'il donne à lire sur les crimes de la bande de Chambers, d'alimenter la criminalité plutôt que de concourir à son enrayement. À l'instar de la prison, définie comme un espace de contagion, le récit de crime, pour peu qu'il offre des méfaits une description circonstanciée, risquerait d'instiller le crime comme par induction : la logique à l'œuvre – on retrouve ici le thème de la contagion morale – serait celle de

l'empoisonnement. Le 11 septembre suivant, un étudiant en droit réagit à cette charge sévère de J.K.L et soutient au contraire que les « chroniques » d'Angers, dans la mesure où elles offrent une représentation du criminel châtié et puni, sont propres « à produire sur l'esprit de la multitude l'impression la plus favorable au maintien des bons principes » (*Le Canadien*, 11 septembre 1837, p. 1).

Au fond, cette correspondance révèle deux éléments significatifs. D'une part, on comprend qu'à l'époque, une ambivalence persiste autour de la question de savoir si les effets d'un imprimé comme les « chroniques » d'Angers sont salvateurs ou criminogènes, ce que résume bien un autre correspondant, en octobre 1837, lorsqu'il décrit les *Révélations* comme un ouvrage « saintement vicieux » (*Le Libéral*, 27 octobre 1837, p. 2). D'autre part, elle signale que, au-delà des divergences et des lectures variables du texte d'Angers, ce qui forme le sol commun de la discussion est une certaine philosophie de la pénalité qui rappelle, à plusieurs égards, la théorie des peines proposée, sous les Lumières, par Beccaria – qui a connu à l'époque un succès fulgurant (Perrot, 2001 [1993]). Cette théorie, connue notamment pour avoir développé la règle de proportionnalité du crime et du châtimement, établit une liaison de principe entre l'efficacité préventive des peines et leur force de représentation, capable de produire des effets dissuasifs sur l'esprit des citoyens et citoyennes. « Parmi les peines et la manière de les infliger, écrit Beccaria, il faut donc choisir celle qui, proportion gardée, doit faire l'impression la plus efficace et la plus durable sur l'esprit des hommes et la moins cruelle sur le criminel » (2010 [1764], p. 44). Or, c'est précisément une variante de cette relation entre pénalité et représentation qui se trouve discutée et défendue,

en 1837, par les interlocuteurs en présence, par l'auteur des « chroniques » aussi bien que par ses défenseurs et détracteurs.

Pour Angers, la poétique du récit de crime peut et doit se confondre avec une politique de la représentation : « l'histoire des crimes peut être une tâche philanthropique, si elle a pour objet d'appeler l'attention du Législateur aux malheurs et aux dangers du débutant dans le sentier du vice » (*RC*, p. 10-11). Le récit s'insère ainsi dans la chaîne des actions qui caractérisent la justice pénale : alors que la peine s'adresse, d'un point de vue punitif, aux criminels et, d'un point de vue préventif, aux délinquants en puissance, le récit de crime, pour sa part, doit contribuer à rendre plus systématique l'exercice judiciaire et la prise en charge des déviances.

L'itérabilité

Dans la perspective d'une histoire culturelle, l'importance du crime ne vient pas du fait qu'il est commis, mais bien du fait qu'il est parlé, écrit, c'est-à-dire continuellement revécu et revisité sur le mode discursif. En d'autres termes, elle vient du fait qu'il soit *re-présenté*, infiniment répété et constamment rappelé dans l'élément du discours, dans celui des tribunaux d'un côté puis dans celui, d'un autre côté, que manifestent les innombrables récits qui s'en emparent aussi bien que les débats publics et politiques qui ont ponctué l'histoire des idées et des pratiques pénales. Pour diverses raisons, certains faits divers, certains cas de crimes historiques, comme celui de la « bande de Chambers », sont ou deviennent ainsi largement plus significatifs que d'autres, qui tombent rapidement dans l'oubli : je postule, en tenant compte du fait que ces cas singuliers nous

donnent accès à une dimension significative de l'histoire d'une société et de l'imaginaire à travers lequel elle se représente et s'interprète, que c'est l'*itérabilité narrative* – c'est-à-dire la plus ou moins grande capacité pour un événement d'être répétitivement raconté – de certains faits criminels qui leur procure leur importance et leur fonction culturelles. Comme une source de narrativité en puissance, ces cas de crime mêlent le sang et l'encre, le rouge et le noir. Ils donnent lieu à une prolifération de récits, à la fois semblables et nécessairement variés, qui permettent à une société (selon une logique qui rappelle, métaphoriquement, la « compulsion de répétition » définie par Freud) de gérer un traumatisme collectif tout en réinstallant, comme l'écrit Jean-Marie Fecteau, « ce qui constitue la normalité » (2004, p. 46).

L'*itérabilité* nous met en présence d'une société qui radote. Répétant ses peurs, elle cherche des moyens plus sûrs et moins défailants de gérer la présence de celles et ceux qui transgressent les limites qui la fondent. Et c'est en circonscrivant ainsi l'espace qui lui est propre que, à travers les représentations qu'elle se donne d'elle-même et du monde, une société rejoue en quelque sorte le geste – virtuel – de délimitation par lequel, à chaque moment de son existence, elle ne cesse de se réinstaurer. Si, comme l'écrivait Axel Honneth, « la destruction des formes juridiques de reconnaissance permet de prendre conscience de ce qui, dans les rapports intersubjectifs, peut servir de fondement à une communauté » (2000 [1992], p. 45), on peut dire que le crime oblige toujours et nécessairement une collectivité, dans sa réaction même, à se représenter les partages qu'elle opère et à définir les normes qui balisent son territoire physique non moins que symbolique.

Bibliographie

Corpus étudié

- ANGERS, François-Réal. (1969 [1837]), *Les Révélations du crime ou Cambray ou ses complices*, Montréal, Réédition-Québec.
- [ANONYME]. (1837), « Les révélations du crime ou Cambray et ses complices », *Le Canadien*, 7 juillet, p. 2.
- [ANONYME]. (1837), « Correspondances », *Le Canadien*, 28 juillet, p. 2.
- [ANONYME]. (1837), « Correspondance. *Les Révélations du crime* », *Le Canadien*, 31 juillet, p. 2.
- [ANONYME]. (1837), « Correspondance », *Le Canadien*, 2 août, p. 2.
- [ANONYME]. (1837), « Correspondance », *Le Canadien*, 11 septembre, p. 1.
- [ANONYME]. (1837), « Cour criminelle. Procès de Pierre Gagnon pour Sacrilège », *Le Télégraphe*, 3 avril, p. 1.
- [ANONYME]. (1837), « Correspondances », *Le Libéral*, 16 août, p. 1.
- [ANONYME]. (1837), « Correspondance », *Le Libéral*, 24 octobre, p. 1.
- [ANONYME]. (1837), « Correspondance » [sic], *Le Libéral*, 27 octobre, p. 2.
- BECCARIA, Cesare. (2010 [1764]), *Traité des délits et des peines* [traduction par Maurice Chevallier], Paris, Flammarion, coll. « Les livres qui ont changé le monde ».
- CASGRAIN, René-Édouard. (1902), *Histoire de la paroisse de l'Ange-Gardien*, Québec, Dussault et Proulx.

FRÉCHETTE, Louis. (2004 [1900]), *Mémoires intimes*, Montréal, Bibliothèque québécoise.

L'ÉCUYER, Eugène. (2001 [1844]), *La Fille du brigand*, Québec, Nota bene.

ROY, Pierre-Georges. (1944 [1938]), « La bande à Chambers », dans *Les Petites Choses de notre histoire* [septième série], Québec, Éditions Garneau, p. 219-244.

Études théoriques et critiques

BAKHTINE, Mikhaïl. (1978 [1937-1938]), « Formes du temps et du chronotope dans le roman », dans *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », p. 237-398.

BARTHES, Roland (1970), *S/Z*, Paris, Seuil, coll. « Points ».

—. (1977 [1966]), « Introduction à l'analyse structurale des récits », dans *Poétique du récit*, Paris, Seuil, coll. « Points », p. 7-57.

CAMBRON, Micheline. (2007), « Vous avez dit roman? Hybridité générique de nos "premiers romans", *L'Influence d'un livre et Les Révélations du crime*», *Voix et images*, vol. 32, n° 3 (96), p. 43-57.

DIGNEFFE, Françoise. (1995), « Problèmes sociaux et représentations du crime et du criminel. De Howard (1777) à Engels (1845) », *Histoire des savoirs sur le crime et la peine I*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Les Presses de l'Université de Montréal, De Boeck Université, p. 139-212.

DOLBEC, Nathalie. (2002), « Aux sources lointaines du narratif québécois : chroniques du crime et descriptions frénétiques chez François-Réal Angers et Eugène L'Écuyer », dans Magessa O'Reilly, Neil Bishop et A.R. Chadwick (dir.), *Le Lointain. Écrire au loin. Écrire le lointain*, Publications MNH, coll. « Écrits de la francité ».

- DORION, Gilles. (2003), « Présentation », dans François-Réal Angers, *Les Révélations du crime ou Cambray et ses complices*, Québec, Nota bene.
- PECTEAU, Jean-Marie. (2004), *La Liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB Éditeur.
- FOUCAULT, Michel. (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, coll. « Tel ».
- GAGNON, Alex. (2013), « Crimes littéraires et transactions discursives. *Les Mystères de Montréal* et le récit national », dans Marie-Ève Thérenty (dir.), *Les Mystères urbains au prisme de l'identité nationale*, Médias 19, <<http://www.medias19.org/index.php?id=13438>>.
- HAMBURGER, Käte. (1986 [1977]), *Logique des genres littéraires*, Paris, Seuil, coll. « Poétique ».
- HONNETH, Axel. (2000 [1992]), *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais ».
- HUDON, Jean-Guy. (2001), « Introduction », dans Eugène L'Écuyer, *La Fille du brigand. Œuvres choisies*, Sainte-Foy, Les Éditions de la Huit.
- KALIFA, Dominique. (2005), *Crime et culture au XIX^e siècle*, Paris, Perrin.
- . (2013), *Les Bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique ».
- LAPLANTE, Jacques. (1989), *Prison et ordre social au Québec*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- LORD, Michel. (1985), *En quête du roman gothique québécois (1837-1860)*, Québec, Centre de recherche en littérature québécoise, Université Laval, coll. « Essais ».
- PERROT, Michelle. (2001), « L'Europe pénitentiaire » [1993], dans *Les Ombres de l'histoire. Crime et châtement au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, p. 225-235.

THÉRENTY, Marie-Ève. (2003), *Mosaïques. Être écrivain entre presse et roman (1829-1836)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Romantisme et modernités ».

TOCQUEVILLE, Alexis de. (1984 [1843]), « Chambre des députés, session de 1843. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les prisons », dans *Œuvres complètes. Tome IV: Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*, Paris, Gallimard, coll. « Hors-série Connaissance ».

Résumé

Bien étudié par l'historiographie française, l'impact considérable du fait divers et du crime sur la littérature et l'imaginaire du XIX^e siècle l'est beaucoup moins par l'historiographie québécoise, alors que le phénomène est, bien qu'à une échelle plus réduite, tout aussi important de ce côté de l'Atlantique. L'article a pour objectif d'éclairer ce point d'histoire littéraire en réinscrivant certains des premiers romans canadiens-français dans le contexte précis de leur publication. Inspirés de faits divers marquants (dont la fameuse affaire de la « bande de Chambers »), ceux-ci entretiennent d'étroites et de fortes relations avec la presse et, partant, avec certains débats sociaux et politiques qui ont marqué l'espace public québécois des années 1830 et 1840.

Abstract

While the impact of crime on the literature and social imagination of the 19th century is well known to French historiography, Quebec historians have been slow in addressing

this phenomenon, despite its significance on our side of the Atlantic too. The aim of this article is to explore this question by replacing some of the first French-Canadian novels into the local context of their publication. Inspired by great *faits divers* (such as the famous affair related to the crimes perpetrated by Charles Chambers and his crew), these texts maintain a close relationship with newspapers and, consequently, with the political debates that have taken place within the Quebec public sphere during the 1830s and the 1840s.